

part, le rétablissement de la paix en Corée aurait pu bercer l'opinion publique et les hommes d'État américains d'un nouveau sentiment de sécurité et causer un ralentissement du gigantesque programme de réarmement envisagé par les États-Unis.

Le monde n'eut pas à attendre bien longtemps. La conduite spectaculaire de M. Malik pendant les premiers jours qui suivirent son retour au Conseil de sécurité indiqua clairement que l'Union soviétique n'était revenue au Conseil que pour poursuivre son offensive de propagande contre les peuples libres. Dès le début, M. Malik déclara que le délégué de la Chine nationaliste, M. T. F. Tsiang, ne représentait pas la Chine. « Tsiang, dit-il, est un particulier qui a usurpé la place légitime d'un État membre des Nations Unies, à savoir la République populaire de Chine, et qui se trouve à siéger par hasard à la table du Conseil de sécurité. » Cette déclaration fut rejetée, mais l'Inde se rangea du côté du président sur ce point.

L'ordre du jour donna ensuite lieu à une longue chicane de procédure. Avant le retour de M. Malik, le Conseil de sécurité avait examiné un point intitulé « Plainte pour agression commise contre la République de Corée ». En effet, le 31 juillet, les États-Unis avaient présenté une résolution dans ce sens qui normalement aurait dû être abordée à la réunion suivante du Conseil de sécurité. Toutefois, lorsqu'il assumait la présidence, M. Malik proposa l'ordre du jour suivant :

- a) Reconnaissance du représentant de la Chine communiste;
- b) Règlement pacifique de la question coréenne.

Il s'en suivit une semaine complète de discussion animée. Il s'agissait en principe d'une question de procédure, mais les délégués débattirent en détail le fond des problèmes qui les divisaient. A la fin de la semaine, seul figurait à l'ordre du jour du Conseil le projet de résolution présenté par les États-Unis, les deux points inscrits à l'ordre du jour proposé par le président ayant été écartés.

Nouvelle proposition soviétique

Toutefois, au lieu de procéder à l'examen de cette résolution, M. Malik formula une nouvelle proposition visant à assurer la paix en Corée. Cette proposition demandait de donner immédiatement l'ordre de « cesser le feu », de « retirer de Corée les troupes étrangères » et d'inviter les Gouvernements de la Chine communiste et de la Corée du Nord à envoyer des représentants qui prendraient part aux débats.

Au cours de la deuxième semaine d'août, le Conseil de sécurité étudia la question de savoir si, conformément à une décision antérieure du Conseil, l'ambassadeur Chang, représentant de la République de Corée, devait être invité à assister aux réunions destinées à examiner l'agression commise contre la République de Corée. Toute la semaine durant, la majorité du Conseil s'efforça de faire régler cette question par le président, car la mise aux voix aurait mis fin au différend. En sa qualité de président, M. Malik refusa péremptoirement de prendre une décision sur des questions relatives au règlement. Il conseilla à la majorité de présenter une résolution visant, si tel était son désir, à offrir un siège à l'ambassadeur Chang. Il était manifeste qu'il voulait ensuite mettre son veto à la résolution et trancher ainsi la question en sa faveur.

De même que la semaine précédente, M. Malik s'efforça d'embrouiller la question en soulevant une objection qui ne portait pas directement sur les points débattus. Il donna lecture au Conseil d'un message « urgent » du Gouvernement de la Corée du Nord qui accusait les États-Unis de faire une guerre inhumaine et barbare en Corée. Là-dessus, il présenta une autre résolution aux termes de laquelle le Conseil de sécurité aurait condamné « le bombardement inhumain et barbare de la population pacifique de Corée » par les troupes des États-Unis. Le Conseil de sécurité se réunit ensuite en séance privée pour essayer de persuader M. Malik d'abandonner